

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

M. le Préfet	Jean-Paul CELET
Mme la Secrétaire générale	Khalida SELLALI
Mme la Directrice de cabinet	Pascale XIMÉNÈS
M. le Sous-préfet de Langres	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-préfète de Saint-Dizier	Coralie WALUGA

Numéro spécial 02-2015

20 février 2015

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté n°914 du 19 février 2015 établissant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants dans l'ordre du tirage au sort pour le premier tour de l'élection des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015

Arrêté n°915 du 19 février 2015 portant modification de la composition des commissions de propagande des cantons de Bologne, Châteauvillain, Chaumont-1, Chaumont-2, Chaumont-3, Nogent, Saint-Dizier 1, Saint-Dizier-2 et Saint-Dizier-3



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la Réglementation,
des Collectivités Locales et des Politiques Publiques

Bureau des Réglementations et des Élections

Arrêté préfectoral n° 914 en date du 19 FEV. 2015

établissant la liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants dans l'ordre du tirage au sort pour le premier tour de l'élection des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015

LE PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE,

VU la loi du 10 août 1871 modifiée relative aux Conseils Généraux ;

VU les lois 2013-402 et 2013-403 relatives à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux, et modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n°2014-163 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Haute-Marne ;

VU le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

VU le code électoral, notamment les articles L 210-1, R.28, R 109-1 et R 109-2 ;

CONSIDERANT le tirage au sort effectué le 16 février 2015 à 17h en présence des représentants des candidats ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'ordre des binômes des candidats au premier tour de scrutin des élections au conseil départemental des 22 et 29 mars 2015 est fixé, après tirage au sort, et par ordre alphabétique des cantons, de la façon suivante :

Canton de BOLOGNE

- N° 1. Mme Brigitte FISCHER PATRIAT / M. Nicolas LACROIX
Remplaçants : Mme Bernadette HASSELBERGER / M. Étienne MARASI
- N° 2. M. Denis MAILLOT / Mme Catherine MICHEL
Remplaçants : M. Francis MAJORKIEWIEZ / Mme Monique THEVENARD
- N° 3. Mme Aude CHATELAIN / M. Frédéric FABRE
Remplaçants : Mme Valérie HANCE / M. Serge LONGUEVILLE

Canton de BOURBONNE-LES-BAINS

- N° 1. Mme Martine NOTAT / M. Pierre THOMAS
Remplaçants : Mme Sandra RORET / M. Jany GAROT
- N° 2. M. André NOIROT / Mme Mireille RAVENEL
Remplaçants : M. Elie PERRIOT / Mme Géraldine THIVET
- N° 3. Mme Francine CLAUDON / M. Lionel DENIZET
Remplaçants : Mme Yvette ROGER / M. Bernard HUGUENIN

Canton de CHALINDREY

- N° 1. M. Jean-François GUENIOT / Mme Marie PERRIN
Remplaçants : M. Jean-Philippe BIANCHI / Mme Josiane MOILLERON
- N° 2. M. Bernard GENDROT / Mme Véronique MICHEL
Remplaçants : M. Bernard DONNET / Mme Angélique AIGNELOT
- N° 3. Mme Fabienne MILLOT / M. Gérard TERRILLON
Remplaçants : Mme Noémie CLAUDON / M. Gérard PARISOT

Canton de CHÂTEAUVILLAIN

- N° 1. Mme Marie-Claude LAVOCAT / M. Stéphane MARTINELLI
Remplaçants : Mme Josette DEMANGEOT / M. Jean-Michel CAVIN
- N° 2. Mme Nadine KÜNG / M. Roland MAGISSON
Remplaçants : Mme Solange LACOMBE / M. Maxime GRIEUX

Canton de CHAUMONT 1

- N° 1. M. Éric THOMAS / Mme Eloïse VENANCIO
Remplaçants : M. Didier BEDNAREK / Mme Isabelle DECOURCELLES-PERNOT
- N° 2. Mme Stéphanie CLAUDE / M. Pierre THEVENOT
Remplaçants : Mme Abella BRIAT / M. Gérard MARCHAND
- N° 3. Mme Karine COLOMBO / M. Gérard GROSLAMBERT
Remplaçants : Mme Corinne MUTZ / M. Joël CLEMENT

Canton de CHAUMONT 2

- N° 1. Mme Céline BRASSEUR / M. Paul FOURNIÉ
Remplaçants : Mme Laurence MEUNIER / M. Louis-Henry CUNIER
- N° 2. Mme Solène GOSSELET / M. Alex PELLOUARD
Remplaçants : Mme Marguerite LAMBERT / M. Jean PEUREUX
- N° 3. Mme Bérangère ABBA / M. Cyril DE ROUVRE
Remplaçants : Mme Corinne DASTOT-LEBBAR / M. Florian JEANMAIRE
- N° 4. M. Jean-Philippe GEOFFROY / Mme Alexia MORENO
Remplaçants : M. Denis MALARME / Mme Nadia ECOFFET
- N° 5. Mme Catherine POUGET / M. Michel SULTER
Remplaçants : Mme Michèle VEUILLOTTE / M. Gérard SADOK

Canton de CHAUMONT 3

- N° 1. M. Axel CAUSIN / Mme Yasmina EL-FAQIR
Remplaçants : M. Philip VIEL / Mme Lise COURTOIS
- N° 2. Mme Sophie DIRVANG / M. François VIVIEN
Remplaçants : Mme Marie-Claude GRIEUX / M. Valentin RENARD
- N° 3. M. Paul FLAMERION / Mme Catherine PAZDZIOR
Remplaçants : M. Patrick VIARD / Mme Florence DELFOUR

Canton d'EURVILLE-BIENVILLE

- N° 1. M. Nicolas CONVOLTE / Mme Nadine MARCHAND
Remplaçants : M. Alban CABARTIER / Mme Dominique CALDON
- N° 2. M. Christian DUBOIS / Mme Virginie GEREVIC
Remplaçants : M. Dominique MERCIER / Mme Francine PICHELIN

Canton de JOINVILLE

- N° 1. Mme Cécilia BARBIER-BRION / M. Cédric MICHELOT
Remplaçants : Mme Sybille PATIN / M. Étienne JEANMAIRE
- N° 2. M. Gérard MATTERA / Mme Patricia PETRONELLI
Remplaçants : M. Edouard GONZALEZ / Mme Myriam VIVIEN BRUSSE
- N° 3. Mme Astrid HUGUENIN / M. Bertrand OLLIVIER
Remplaçants : Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL / M. Jean-Pierre THANIER
- N° 4. M. Benjamin FEVRE / Mme Nicole LE CORRE
Remplaçants : M. Fabrice AUBIN / Mme Brigitte MARCHAND

Canton de LANGRES

- N° 1. M. Alain CHARY / Mme Francine LESSERTEUR
Remplaçants : M. Fernand GUIOT / Mme Ghislaine LABREVEUX
- N° 2. Mme Sophie DELONG / M. Jacky MAUGRAS
Remplaçants : Mme Marie-Odile RONDOT / M. Hervé FOURNIER
- N° 3. Mme Annick FLOT / M. Jean-Marc MOLLET
Remplaçants : Mme Danièle BARRIL / M. André PETIT
- N° 4. Mme Anne CARDINAL / M. Nicolas FUERTES
Remplaçants : Mme Marie-Christine BLONDELLE / M. Alain VALLAT

Canton de NOGENT

- N° 1. M. Francis ARNOUD / Mme Anne-Marie NEDELEC
Remplaçants : M. Michel ANDRÉ / Mme Marie-José RUEL
- N° 2. M. Raymond GANAY / Mme Christiane GOERGEN
Remplaçants : M. Thierry CHOULAT / Mme Ginette COUPAS

Canton de POISSONS

- N° 1. M. David CRESSELY / Mme Fanny THOMAS
Remplaçants : M. Alain PHILIPPE / Mme Michelle TAILLANDIER
- N° 2. Mme Murielle COINDET / M. André DUFOUR
Remplaçants : Mme Marine COPIN / M. Jean-Bernard GILLET
- N° 3. M. François BARRET / Mme Nicole SAMOUR
Remplaçants : M. Claude ROQUIS / Mme Nelly THOYER
- N° 4. Mme Fabienne SCHOLLHAMMER / M. Bruno SIDO
Remplaçants : Mme Béatrice BOURG / M. Damien THIERIOT

Canton de SAINT-DIZIER 1

- N° 1. M. Luc HISPART / Mme Laurence LEVERRIER
Remplaçants : M. Arnaud NEHLIG / Mme Benoite RENARD
- N° 2. Mme Martine ARTILLON / M. Jean-Marc LASSON
Remplaçants : Mme Isabelle HUGNET / M. Joseph GEANTET
- N° 3. Mme Catherine CORVELLEC / M. Roland DAVERDON
Remplaçants : Mme Sabrina SELLAMI / M. Jacques DELMOTTE
- N° 4. Mme Ghislaine DELORME / M. Franck RAIMBAULT
Remplaçants : Mme Mélanie CADORIN / M. Jean-Luc DUCHAINE

Canton de SAINT-DIZIER 2

- N° 1. Mme Magali DUBOIS / M. Jean-Claude MAGNIER
Remplaçants : Mme Irène AUBERT / M. Philippe LEPERS
- N° 2. M. Jean-Michel FEUILLET / Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT
Remplaçants : M. Hugues-Alexandre NICOLAS / Mme Domithile GUINOISEAU
- N° 3. Mme Geneviève DONATO / M. Dominique TALBOT
Remplaçants : Mme Mireille LACROIX / M. Georges BECK

Canton de SAINT-DIZIER 3

- N° 1. Mme Rachel BLANC / M. Mokhtar KAHLAL
Remplaçants : Mme Dominique KENNEL / M. Stéphane CAPUT
- N° 2. Mme Chantal DAVIGOT / M. Dominique LAURENT
Remplaçants : Mme Armelle KERMORGANT / M. Joël CANOVILLE
- N° 3. Mme Marie-Ange BARANIECKI / M. André PRIGNOT
Remplaçants : Mme Nadia JEANDEL / M. Alain BLANCHARD
- N° 4. M. Stéphane BEAUPOIL / Mme Catherine HIERONIMUS
Remplaçants : M. Robert PACCARD / Mme Michèle CRAYE

Canton de VILLEGUSIEN-LE-LAC

- N° 1. Mme Delphine BARRA / M. Julien CLAUDON
Remplaçants : Mme Danielle PEIFFERT / M. Jean CARBILLET
- N° 2. Mme Sylvie BAUDOT / M. Sylvain TEMPLIER
Remplaçants : Mme Claire COLLIAT / M. Yoann LAURENT
- N° 3. M. Jean-Michel RABIET / Mme Yvette ROSSIGNEUX
Remplaçants : M. Patrick BERTHELON / Mme Patricia MIQUEE

Canton de WASSY

- N° 1. Mme Katia NEHLIG / M. Stéphane REMENANT
Remplaçants : Mme Danièle DHÔTEL / M. Laurent MAILLARD
- N° 2. M. Laurent GOUVERNEUR / Mme Anne LEDUC
Remplaçants : M. Emmanuel GAUPILLAT / Mme Fanny FLINOIS
- N° 3. Mme Nathalie HARMAND / M. Eric KREZEL
Remplaçants : Mme Michelle MARCHAND / M. Didier THIERRY
- N° 4. M. Daniel MONNIER / Mme Angélique POMMIER
Remplaçants : M. Jean-Michel PEIRIN / Mme Elisabeth KOLLAR-BECKER
- N° 5. M. Jacques LABARRE / Mme Anne-Marie PASQUIER
Remplaçants : M. Bruno MOITE / Mme Laëtitia DUPORT

ARTICLE 2 : Les panneaux d'affichage sont attribués aux candidats suivant cet ordre. Dans les cantons où il devra être procédé à un second tour, l'ordre défini à l'article 1 est conservé pour les candidats restants.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de CHALONS-en-CHAMPAGNE dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Marne, la sous-préfète de SAINT-DIZIER, le sous-préfet de LANGRES, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs, publié sur le site internet de la préfecture et dont copie sera adressée au président de la commission de propagande de chaque canton. Il devra également être affiché aux lieux habituels dans chaque commune du département.

CHAUMONT, le 19 février 2015

Le préfet

Jean-Paul CELET



PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la
Réglementation des
Collectivités Locales et des
Politiques Publiques

Bureau des Réglementations
et des Élections

ARRÊTÉ N° 915 du 19 FEV. 2015

portant modification de la composition des commissions de propagande
des cantons de Bologne, Châteauvillain, Chaumont-1, Chaumont-2, Chaumont-3,
Nogent, Saint-Dizier-1, Saint-Dizier-2 et Saint-Dizier-3

Élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Le Préfet de la Haute-Marne,

- VU le code électoral, notamment les articles L211 à L217, R26 à R39, R110 et R110-1 ;
- VU la loi du 10 août 1871 modifiée, relative aux Conseils Généraux ;
- VU les lois 2013-402 et 2013-403 relatives à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux, et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;
- VU l'arrêté préfectoral n°811 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Bologne et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;
- VU l'arrêté préfectoral n°814 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Châteauvillain et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;
- VU l'arrêté préfectoral n°815 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Chaumont-1 et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;
- VU l'arrêté préfectoral n°816 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Chaumont-2 et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;
- VU l'arrêté préfectoral n°817 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Chaumont-3 et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;
- VU l'arrêté préfectoral n°821 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Nogent et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;

VU l'arrêté préfectoral n°823 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Saint-Dizier-1 et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;

VU l'arrêté préfectoral n°824 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Saint-Dizier-2 et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;

VU l'arrêté préfectoral n°825 du 30 janvier 2015 portant composition de la commission de propagande du canton de Saint-Dizier-3 et fixant les modalités de dépôt de la propagande ;

VU les désignations complémentaires faites par le directeur départemental de la Poste ;

VU les propositions complémentaires faites par le maire de Saint-Dizier ;

VU les propositions complémentaires faites par le maire de Châteauvillain ;

CONSIDÉRANT les dates et heures de réunion des commissions de propagande, fixées par les magistrats qui les président ;

CONSIDÉRANT l'indisponibilité de Mme Nicole Charpentier le 27 février 2015, l'indisponibilité de M. Pierre-François GITTON le 3 mars 2015 et l'absence pour raisons médicales de M. Philippe MARCHAL ;

CONSIDÉRANT que le bon déroulement des travaux des commissions de propagande dans les cantons suscités impose une modification de la désignation de ses membres ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les mots « Madame Christiane GUENAT, adjointe au chef du bureau des réglementations et des élections à la préfecture, assurant le secrétariat de la commission en cas d'empêchement de Madame CHARPENTIER » sont ajoutés à la fin de l'article 1 de l'arrêté n°814 du 30 janvier 2015 susvisé.

ARTICLE 2 : Les mots « Monsieur Philippe MARCHAL, responsable au centre courrier de Chaumont » de l'article 1 des arrêtés n°811, n°814, n°815, n°816, n°817 et n°821 du 30 janvier 2015 susvisés sont remplacés par « Monsieur Philippe ZORDIC, directeur adjoint ».

ARTICLE 3 : Les mots « Monsieur Laurent GRAS, directeur de l'administration générale à la ville de Saint-Dizier, assurant le secrétariat de la commission en cas d'empêchement de Monsieur GITTON » sont ajoutés à la fin de l'article 1 des arrêtés n°823, n°824 et n°825 du 30 janvier 2015 susvisés.

ARTICLE 4 : La Secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Marne, les présidents des commissions de propagande des cantons susvisés et les maires concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Jean-Paul CELET